

Auch, le 9 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPERATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2015

Chaque été, les services de l'Etat intensifient leurs actions de contrôle et de prévention dans les secteurs liés aux vacances : hôtellerie, restauration, activités sportives, grands rassemblements festifs... Cette opération se déroule cette année du 15 juin au 15 septembre.

Cette action interministérielle, pilotée dans le département par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP) vise principalement à vérifier le respect des règles d'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente, à garantir la qualité et la sécurité des produits alimentaires, non alimentaires et des services, à veiller au comportement loyal des professionnels, et à garantir la qualité et la sécurité des accueils collectifs de mineurs (colonies de vacances, camps, etc...) et des activités sportives plus fréquentes en cette période estivale.

Les priorités fixées pour cette année 2015 sont les suivantes :

1/ Les nouvelles formes de consommation touristique :

Ce thème vise des pratiques commerciales nouvelles dans plusieurs secteurs d'activité :

- l'hébergement : chambres d'hôtes, hébergements atypiques (roulottes hippomobiles, cabanes en hauteur, yourtes, tipis...)
- les sites internet spécialisés : plates-formes d'échange de résidence, de voiture, de bricolage

Dans le Gers, une attention particulière sera portée aux chambres d'hôtes et au respect du cahier des charges que cette appellation nécessite.

2/ La protection des jeunes en vacances :

Il s'agit de contrôler la sécurité de l'hébergement, le niveau des équipes d'encadrement et la qualité des actions proposées aux jeunes en vacances. L'accent sera mis sur les activités sportives notamment les parcours acrobatiques en hauteur.

3/ Les commerces soumis à un pic saisonnier d'activité :

Il s'agit de renforcer la vigilance à l'égard des activités économiques à risque potentiel et soumises à une forte pression (ex : affluence rapide et importante d'une clientèle de passage, amplitudes horaires soutenues). Sont donc visés : les commerces sédentaires (commerces traditionnels, supérettes, grandes et moyennes surfaces), les marchés de plein vent et vendeurs itinérants installés notamment dans les festivals.

Ces trois orientations sont complétées par un socle d'actions transversales indispensables portant sur l'information et la sécurité du consommateur ainsi que le fonctionnement concurrentiel du marché.

Par ailleurs, cette année, un contrôle accru des pensions, refuges et garderies d'animaux de compagnie et des établissements hippiques, centres équestres et pensions est programmé

La DDCSPP du Gers mobilise ses services : Protection du Consommateur, Sécurité Sanitaire de la Chaîne Alimentaire, Jeunesse et Sport, en liaison avec les autres services de l'Etat chargés de contrôle, afin d'assurer un été de qualité à tous les gersois

D'ores et déjà, un lien Internet peut permettre à tout vacancier, à tout consommateur estival, de consulter le guide des vacances d'été : les conseils de la DGCCRF sur

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Brochures-vacances-ete-hiver>